



HAL
open science

Les unités nomades des forces armées et de sécurité des États sahélo-sahariens : un outil d'inclusion nationale ? Une perspective historique

Camille Evrard

► **To cite this version:**

Camille Evrard. Les unités nomades des forces armées et de sécurité des États sahélo-sahariens : un outil d'inclusion nationale ? Une perspective historique. 2017. hal-01727123

HAL Id: hal-01727123

<https://hal.science/hal-01727123>

Submitted on 8 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les unités « nomades » des forces armées et de sécurité au Sahara-Sahel : un outil d'inclusion nationale ?

Par Camille Evrard

Nouvelles et annonces

Bulletin

FrancoPaix

Vol. 2, no 9 - Novembre 2017

Les unités « nomades » des forces armées et de sécurité au Sahara-Sahel : un outil d'inclusion nationale ?

Par Camille Evrard

Résumé exécutif

- La question de forces armées spécifiques aux régions pastorales et nomades du Sahara-Sahel vaut la peine d'être posée, à l'heure où le Mali fournit un exemple alarmant de décomposition du tissu social saharien, liée à l'absence d'État, et de la multiplication des groupes armés .
- Dans le Sahel, les besoins des politiques de l'ordre colonial ont favorisé un paysage varié de corps habillés, qui oblige à dépasser la dichotomie : forces de défense / forces de sécurité.
- L'enjeu de l'organisation et du contrôle des unités dévolues aux zones sahariennes est vital, si l'on se place sur le terrain de la « construction de la nation ». En effet, la redistribution du pouvoir à certaines élites, aux indépendances, entraîne un profond bouleversement pour des groupes qui s'étaient ménagé une place dans l'État colonial sous d'autres formes.
- Cela pose la question cruciale de la redistribution de la rente du service des armes, et montre la capacité des

gouvernements à développer de véritables outils de déconcentration des services et d'inclusion des populations dispersées.

- Il apparaît assez clairement au cours des rébellions touarègues du Mali et du Niger – tant des années 1990 que 2000 – que la question de forces armées spécifiques aux régions pastorales et nomades reste un élément central des revendications politiques dans les pays où les populations sahariennes se vivent comme minorités.

La question de forces armées spécifiques aux régions pastorales et nomades du Sahara-Sahel vaut la peine d'être posée, à l'heure où le Mali fournit un exemple alarmant de décomposition du tissu social saharien, liée à l'absence d'État, et de la multiplication des groupes armés¹. « Spécifiques », non pas forcément par leurs outils (dromadaires, véhicules), mais par un recrutement local, des règles propres, et des missions destinées en priorité à la présence auprès des populations isolées.

En proposant une perspective historique qui remonte à la construction des États de la bande sahéenne dans le contexte



« Ces unités jouent un rôle particulier dans la période contemporaine qu'il s'agit également d'interroger, dans un contexte de "sécurisation" du Sahara et d'investissements internationaux massifs dans les réformes du secteur de la sécurité ».

colonial et postcolonial, ce n'est pas seulement la fonction ou les missions de ces unités héritières des pelotons méharistes coloniaux qu'il s'agit d'interroger. Les unités montées à dromadaires de la période coloniale, formées de recrues locales et encadrées par des officiers français, mêlaient en effet rôle de défense, rôle politique et social. C'est aussi et surtout l'intégration de recrues issues du monde « nomade »² dans les missions régaliennes de présence, de sécurité et de défense qu'il faut observer ; intégration que l'État colonial au Sahara n'a jamais su homogénéiser et normaliser avant le transfert de compétence aux nouvelles républiques.

Ces unités jouent un rôle particulier dans la période contemporaine qu'il s'agit également d'interroger, dans un contexte de « sécurisation » du Sahara et d'investissements internationaux massifs dans les réformes du secteur de la sécurité.

Solder l'adaptation de l'État colonial au terrain saharien

La Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad partagent des caractéristiques communes, liées à l'omniprésence de l'infanterie coloniale dans l'organisation militaire, politique et

administrative des circonscriptions sahariennes³. Dans ces régions, les besoins des politiques de l'ordre colonial ont favorisé un paysage varié de corps habillés, qui oblige à dépasser la dichotomie : forces de défense / forces de sécurité. À cela s'ajoutent les pratiques coloniales de recrutement qui opèrent une distinction entre nomades et sédentaires (ou entre « Afrique noire et Afrique blanche », véritable leitmotif pour les militaires coloniaux).

La situation construite au fil de la conquête coloniale et de la recherche de contrôle sur les régions sahariennes peut se résumer ainsi : les troupes coloniales, basées sur l'emploi d'Africains soldats réguliers, ne recrutent que dans les régions sédentaires. La conquête du Sahara nécessite donc l'emploi d'auxiliaires sahariens méharistes, d'abord sous la forme de groupes dits de « partisans » ; puis progressivement sous celle d'un contrat individuel mais très souple : c'est le fameux goumier⁴, recruté parmi les groupes maures, touaregs, arabes, ou toubous. En fonction des régions et des périodes, les résistances plus ou moins importantes des populations sahariennes à la conquête coloniale orientent une « politique nomade » fondée sur une lecture figée des hiérarchies statutaires des sociétés sahariennes. Cela a pour conséquence le recrutement préférentiel d'auxiliaires en armes dans

certaines groupes, identifiés comme « guerriers » et de haute extraction. Cependant, de nombreux exemples montrent aussi la surreprésentation de goumiers issus d'autres groupes, portant traditionnellement les armes mais considérés comme tributaires de familles dominantes.

À côté de cela, le corps des « gardes cercle » est constitué très tôt pour employer des auxiliaires africains à des tâches de police civile, notamment dans les chefs-lieux. Ils sont mis à disposition des commandants de cercle ; mais dans les régions sahariennes, les autorités disposent également de gardes méharistes recrutés localement et utilisés par l'administration civile. Il y a toutefois longtemps confusion entre goumiers intégrés aux pelotons méharistes militaires et gardes, voire même luttes de prérogatives entre les différentes autorités chargées de leur administration et financement. Derrière ces crispations se trouve la séparation fondamentale entre missions de défense extérieure, en théorie à charge des organisations coloniales fédérales (à Dakar pour l'Afrique occidentale française), et celles de sécurité intérieure, à charge des territoires⁵.

Une partie des unités nomades de gardes cercle deviennent gendarmes à l'avènement des Républiques (fin 1958) ; d'autres deviennent gardes républicains (Niger, Mali), ou gardes nationaux (Mauritanie, Tchad). De leur côté, les goumiers des unités militaires constituées obtiennent un véritable statut militaire début 1958, et poursuivent leur carrière dans les forces nationales ou partent à la retraite, avec une maigre pension le plus souvent. En 1960-61, on se retrouve donc avec un paysage confus de gardes, de gendarmes et de goumiers militaires, dont les tâches sont assez proches mais les statuts, le niveau d'instruction, la solde et les pensions diffèrent largement⁶.

Les missions des gardes nomades et des goumiers militaires, pendant la période coloniale tardive tout comme pendant les quinze premières années d'indépendance sont diverses. Les gardes nomades représentent le rouage essentiel du prélèvement de l'impôt auprès des communautés pastorales et nomades⁷. Ils arbitrent également les conflits quotidiens et maintiennent le contact entre État et populations dans les régions de faible nomadisation. Ils sont donc le symbole quotidien de la présence de l'État colonial puis postcolonial dans les régions pastorales et nomades. Les goumiers militaires eux, membres

« Les gardes nomades représentent le rouage essentiel du prélèvement de l'impôt auprès des communautés pastorales et nomades. Ils arbitrent également les conflits quotidiens et maintiennent le contact entre État et populations dans les régions de faible nomadisation. Ils sont donc le symbole quotidien de la présence de l'État colonial puis postcolonial dans les régions pastorales et nomades ».

des pelotons méharistes des unités sahariennes nationales, servent dans des conditions assez semblables à celles des groupes nomades de l'infanterie coloniale : ils reconnaissent les circuits de nomadisation, vérifient les puits et les circuits commerciaux caravaniers proches des frontières, vont saluer les campements très éloignés. Ils réalisent aussi une veille sanitaire et participent à la promotion de l'instruction élémentaire des enfants.

Policer le désert, construire l'État

Au moment de l'accession à l'indépendance et de la construction des États postcoloniaux, les problèmes entraînés par cette confusion sont intensifiés par l'immense retard pris dans la formation des cadres militaires africains. Pour les gouvernements souverains, les problématiques de l'organisation des forces armées et de sécurité nationales se posent de la façon suivante :

- Comment s'emparer du contrôle du pays et démontrer sa souveraineté, lorsqu'on a peu de moyens et un territoire immense et peu peuplé, avec d'importantes communautés nomades, ksouriennes ou oasiennes ?
- Comment passer d'une armée coloniale qui utilisait plusieurs statuts et recrutait dans tous les territoires des fédérations d'Afrique occidentale et équatoriale française, à une armée nationale homogène sur le plan administratif et représentative de l'ensemble des populations vivant dans le pays⁸ ?
- Comment gérer l'évolution des unités mobiles dédiées au maintien de l'ordre, unités dont une bonne partie concerne les recrues nomades, et qui se sont démultipliées à la fin des années 1950.
 - Comment gérer leurs transferts successifs dans les nouveaux corps nationaux ?

Alors que la création des institutions nationales aurait été l'occasion d'harmoniser la situation, le manque de temps et de moyens domine – comme le montrent les archives de la gendarmerie ou de l'état-major français, qui gèrent des conseillers et des cadres encore très impliqués dans la mise sur pied des forces armées et de sécurité sahéliennes⁹. De plus, au fil des années 1961 et 1962, alors que les pouvoirs des chefs d'État se solidifient, des rapports de force apparaissent entre les ministères pour le contrôle des forces publiques. C'est donc le statu quo qui perdure ; les corps continuent à exister distinctement, les

Les unités nomades dans les politiques de sécurité contemporaines

gardes sous l'autorité des ministres de l'Intérieur, les gendarmeries (de statut militaire mais potentiellement mises à disposition de l'autorité civile) et les forces armées, sous l'autorité des ministres de la Défense.

Pourtant, l'enjeu de l'organisation et du contrôle des unités dévolues aux zones sahariennes est vital, si l'on se place sur le terrain de la « construction de la nation ». En effet, la redistribution du pouvoir à certaines élites, aux indépendances, entraîne un profond bouleversement pour des groupes qui s'étaient ménagé une place dans l'État colonial sous d'autres formes – en l'occurrence ici dans la participation aux unités sahariennes de défense et de maintien de l'ordre. Cela pose la question cruciale de la redistribution de la rente du service des armes pour l'État colonial – et donc le partage de l'accès aux ressources et au pouvoir dans les nouveaux États. Cela montre aussi la capacité des gouvernements à développer de véritables outils de déconcentration des services et d'inclusion des populations dispersées.

Les trajectoires nationales au cours des années 1960 présentent des inflexions spécifiques qui doivent nous rendre prudents sur l'établissement de modèles régionaux. Malgré cela, deux enjeux principaux sont à relever :

- Ménager une place pour des minorités issues du monde nomade dans un corps dédié à représenter l'autorité de l'État dans les régions les plus éloignées ou difficiles d'accès (Niger, Mali) ;
- Imposer un recrutement véritablement « national » pour les unités de gardes nomades, et donc mettre à mal une forme de rente goumière que les autorités coloniales avaient contribué à établir auprès de certaines régions ou groupes (Mauritanie)¹⁰.

Dans le premier cas, le remplacement des cadres français par des officiers issus d'autres régions ou d'autres communautés, ou encore tout juste sortis des écoles de formation, est mal vécue dans certaines unités sahariennes. Les réactions sont toutefois différentes d'un pays à l'autre. Alors que dans l'Azawagh et l'Aïr nigérien, la présence d'un ministre des Affaires sahariennes et nomades¹¹ présent durant tout le règne d'Hamani Diori permet un dialogue approfondi entre le gouvernement de Niamey et les populations, dans l'Adagh malien, au contraire, les orientations politiques de Modibo Keita et la position « dure » des chefs ifoghas entraînent des tensions qui ont abouti aux affrontements de l'année 1963-64¹².

Dans le courant des années 1970 et 1980, les unités méharistes décroissent progressivement. Les raisons objectives à ce phénomène ne manquent pas et il est difficile d'affirmer qu'il y aurait derrière ces décisions un ressort politique prééminent. L'effondrement de l'économie pastorale saharienne suite aux épisodes graves de sécheresse ainsi que le développement des villes et des industries extractives, et la sédentarisation qui en découle en sont les principaux facteurs, avec la modernisation des équipements automobiles. Le maintien des corps nationaux dans les zones nomades ne paraît dès lors plus une priorité pour les autorités, ce qui peut contribuer à accentuer le sentiment d'abandon des populations.

Les gardes nationales ou républicaines concentrent depuis cette époque les unités les mieux réparties sur l'ensemble des territoires. La Garde nationale et nomade du Tchad est, à cet égard, un exemple souvent valorisé, présenté comme un « outil d'exercice des services régaliens adapté aux espaces saharo-sahéliens » et « d'équité sociale »¹³. Dans une moindre mesure, les autres pays de la sous-région comptaient même encore, dans les années 2000, les sections méharistes¹⁴. L'entretien ou la résurgence de ces unités dans la période contemporaine ne fait pas l'objet de communications claires de la part des autorités, notamment mauritaniennes et nigériennes. Alors que la proportion de la population nomade dans les États sahélo-sahariens a continué à fortement diminuer¹⁵, ces initiatives nous interrogent. Est-ce qu'elles sont liées à la montée des menaces au Sahara et visent à pallier le sentiment de délaissement des populations les plus isolées ? Est-ce qu'elles sont une stratégie d'intégration pour dissuader une éventuelle prise d'armes contre l'autorité centrale ? Ou bien faut-il au contraire y voir le reflet d'une approche affective plutôt que rationnelle, vouée à faire revivre des unités dont le passé a été largement magnifié, puis oublié¹⁶ ?

Il apparaît en tout cas assez clairement au cours des rébellions touarègues du Mali et du Niger – tant des années 1990 que 2000 – que la question de forces armées spécifiques aux régions pastorales et nomades reste un élément central des revendications politiques dans les pays où les populations sahariennes se vivent comme minorités. Il n'est qu'à observer les revendications successives et les clauses des différents accords de paix pour s'en apercevoir¹⁷. Dans les exemples malien et nigérien, entre 1997 et 2007, des restructurations des forces de sécurité ont eu lieu afin d'aboutir à l'insertion « d'ex-rebelles », et dans ce cadre, de nouvelles unités spécifiques ont été créées, comme les Unités sahariennes

de sécurité (intégrées dans les FNIS nigériennes) ou les Unités spéciales de sécurité des forces maliennes¹⁸.

Certes, les stratégies d'intégration ou la création de forces spéciales ne sont pas, en elles-mêmes, gage d'une meilleure « sécurisation » des régions sahariennes, et bien des exemples montrent un retour à des positions dissidentes après une période d'inclusion dans les corps en armes étatiques. En revanche, il ne peut y avoir de politiques efficaces de « sécurisation » sans une réflexion sur l'inclusion nationale et la représentation des populations sahariennes dans les forces de défense et de sécurité.

Malgré la difficulté pour les chercheurs de travailler dans certaines zones de la sous-région, il y a beaucoup à faire pour historiciser la question de l'intégration des minorités sahariennes dans les corps en armes nationaux. Une généalogie des acteurs, depuis la période coloniale jusqu'aux affrontements armés contemporains, mise en lien avec une étude des politiques publiques à l'égard du recrutement des « nomades » dans les corps nationaux, permettrait une compréhension véritablement nuancée des ressorts familiaux de la prise d'armes, en rapport aux situations statutaires dans les sociétés sahariennes.

Camille Evrard est postdoctorante à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) en France. Elle est docteure en histoire contemporaine de l'Université Paris 1 et chercheuse associée au laboratoire FRAMESPA (UMR 5136).

¹ Sandor, Adam, 2017. « Insécurité, effondrement de la confiance sociale et gouvernance des acteurs armés dans le centre et le nord du Mali », Rapport de recherche du Projet Mali, Centre FrancoPaix.

² Pour une alerte sur l'utilisation du terme « nomade » sans processus de déconstruction, lire Grémont, Charles, 2011. « Ancrage au sol et (nouvelles) mobilités dans l'espace saharo-sahélien », L'année du Maghreb, vol. VII. <https://anneemaghreb.revues.org/1203>

³ Lefebvre, Camille, 2015. Frontières de sable, frontières de papier : histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles. Paris : Publications de la Sorbonne ; Frémeaux, Jacques, 2010. Le Sahara et la France. Saint-Cloud : SOTECA.

⁴ Le mot « goumier » désigne, dans les anciennes colonies sahéennes de la France, les auxiliaires sahariens des unités montées à dromadaires.

⁵ Voir par exemple les débats sur la délimitation des tâches de « police intérieure, y compris surveillance des puits et des pâturages », à la charge de budget local, et celles de « sécurité imposée par la présence militaire des confins », à la charge du budget général de Dakar. Archives nationales du Sénégal, 9G34/1948.

⁶ Service historique de la Défense, 14H37 ; 2007 ZM1 / 37480.

⁷ Ils recensent les familles et le cheptel, ils viennent prélever le dû. À côté de cela, ils peuvent participer au maintien de l'ordre, aux escortes, aux surveillances de prisonniers. Archives nationales du Niger, DAPA 464, Subdivision nomade de Tahoua 1962-1972.

⁸ On peut douter que cette représentativité soit une priorité pour l'ensemble des gouvernements ; les archives montrent toutefois un effort de la part de certains dirigeants, en Mauritanie notamment.

⁹ Service historique de la Défense, 10T714 ; 2007 ZM1 / 4209.

¹⁰ En particulier dans l'Adrar mauritanien. Archives nationales de Mauritanie, N127 et N130, Goumiers supplétifs traditionnels 1959-1960.

¹¹ Mouddour Zakara, originaire de la région de Filingué, est nommé dès octobre 1959, et reste actif jusqu'au coup d'État de Seyni Kountché, en 1974. Djibo, Mamoudou, 2001. Les transformations politiques au Niger à la veille de l'indépendance. Paris : L'Harmattan. Dans la mémoire populaire au Niger, les goumiers de la période post-indépendance bénéficient d'un capital sympathie élevé. Ils semblent avoir été plus valorisés, et leurs enfants ont été mieux scolarisés et ont intégré plus facilement la fonction publique. Entretiens à Niamey, avril 2016 et février 2017.

¹² Au Mali, les Touaregs Kel Adagh ont demandé d'emblée à avoir le contrôle d'unités armées spécifiquement dédiées à leur région, mais le gouvernement de Bamako a refusé et l'africanisation des cadres des unités militaires sahariennes s'est faite rapidement. Boilley, Pierre, 1999. Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes. Paris : Karthala, p. 301 et suiv.

¹³ Partant du principe que les quelques 350 000 Tchadiens nomades ont besoin d'une force de sécurité adaptée : ses missions se concentrent sur la réglementation de la transhumance, de l'accès à l'eau, des conflits intercommunautaires ; sur la lutte contre le vol de bétail, les trafiquants et les

coupeurs de route ; sur les détentions illégales d'armes ; mais elle est aussi censée être garante de l'accès des populations à l'administration. Présentation sur la GNNT par les commandants Youssouf Khamis Arabi et Julien Pratt au cours du colloque de N'Djamena Élevage pastoral : une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces sahéliens, 27-29 mai 2013. <http://www.pasto-secu-ndjamena.org/index.php?rubrique=8>

¹⁴ Entretiens Mauritanie 2012-2016 et documentaire L'escadron du désert de Bernard Ferry (2003 La Seine TV) sur le 1er escadron du groupement nomade, à Achemim ; Sahel dimanche, 31 mai 2013 p. 12 et entretiens Niger 2016-2017 ; pour le Mali, la situation en 2012 est décrite sur http://conops-mil.blogspot.fr/2013/01/revue-de-detaills-les-forces-armees_16.html

¹⁵ Boissard, Laurent (dir.), 2014. Atlas du Sahara-Sahel. Géographie, économie et insécurité, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, OCDE.

¹⁶ Dans le cas de l'escadron de la garde mauritanienne à Achemim, il semble que cette analyse prime, dans les milieux militaires du moins. D'ailleurs cette unité est peu visible et connue aujourd'hui ; de plus nous parlons ici d'effectifs réellement restreints, dans les cas mauritanien et nigérien.

¹⁷ Deycard, Frédéric, 2011. Les rébellions touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Bordeaux. Grémont, Charles, 2010. "Touaregs et Arabes dans les forces armées coloniales et maliennes : une histoire en trompe-l'œil." Notes de l'IFRI : Le Maghreb dans son environnement régional et international.

¹⁸ Seeda Mensuel nigérien d'informations, janvier-février-mars 2007, p.14 ; Grémont, 2010, op.cit. et 2011, op.cit. p. 9-10.



Nouvelles et annonces

- Le numéro spécial de la revue *Journal of Contemporary African Studies* intitulé "[Whose 'West Africa'? The regional dynamics of peace and security](#)" est officiellement sorti en version imprimée dans le volume 35, numéro 4. Ce numéro a été dirigé par les professeurs Bruno Charbonneau, Tony Chafer et Marco Wyss et est le résultat des travaux de la première conférence du *West Africa Peace and Security Network* en mai 2015 au Ghana. Dans ce numéro, Bruno Charbonneau a publié l'article "[Intervention in Mali: building peace between peacekeeping and counterterrorism](#)".
- Dans ce même numéro, Maxime Ricard a publié l'article "[Historicity of extraversion in Côte d'Ivoire and the 'post-conflict'](#)". Cédric Jourde a aussi publié "[How Islam intersects ethnicity and social status in the Sahel](#)".
- Émile Ouédraogo a été recruté en tant qu'enseignant chercheur à l'Université Nazi Boni de Bobo Dioulasso au Burkina-Faso. Il a aussi été engagé dans un cabinet de la place comme avocat consultant-collaborateur à Ouagadougou depuis le 16 novembre 2017.
- Bruno Charbonneau a publié dans la revue en ligne *Options Politiques* l'article "[Le Canada et le maintien de la paix en Afrique](#)". Il est aussi intervenu dans le journal *La Presse* : "[Canada et opérations de maintien de la paix](#)".
- Emmanuel Goffi a réalisé deux interventions dans les médias : "[Plus « d'outils nécessaires » offerts par le Canada aux Casques bleus](#)", un entretien avec Philippe Marcoux de l'émission "ICI Radio-Canada Manitoba : Les matins d'ici", le 16 novembre 2017 ; "[Contribution du Canada aux missions de maintien de la paix de l'ONU](#)", un entretien avec Geneviève Murchison de l'émission "Le téléjournal du Manitoba", le mercredi 15 novembre 2017.
- Terry Liston est intervenu dans l'émission "[Faut pas croire tout ce qu'on dit](#)" sur le thème de la place du Canada à l'international sur *Ici Radio-Canada Première*, le 18 novembre 2017.
- À la session d'hiver 2018 du département de science politique de l'UQAM, Maxime Ricard donnera le cours [POL 5491-30 « Afrique : mutations continentales et rapports mondiaux »](#), qui aura pour thème central les conflits et les politiques de sécurité en Afrique.

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie. Le CFP est financé en partie par l'Organisation internationale de la Francophonie. Chaire Raoul-Dandurand | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca
dandurand.uqam.ca

